

En ce moment [Orages](#) [Procès Gabriel Fortin, "le tueur de DRH"](#) [Inflation](#)



FAITS DIVERS - JUSTICE

## Procès en appel du Mediator : des réquisitions plus sévères qu'en première instance

De [Jade Psychieras](#)

Mercredi 31 mai 2023 à 20:11

Par [France Bleu](#), [France Bleu Breizh Izel](#), [France Bleu Armorique](#), [France Bleu Orléans](#)



Au procès en appel du Mediator, les avocats généraux ont demandé ce mercredi à la cour d'appel de Paris une "confiscation du bénéfice" dégagé par Servier grâce au médicament, soit une somme maximale de 182 millions d'euros, en plus d'une amende de 13,5 millions d'euros. Une demande inédite.



ici

3 Regarder

bleu Écouter





La confiscation demandée par les avocats généraux pourra atteindre 182 millions d'euros. © AFP - Benoit PEYRUCQ

Au procès en appel du [Mediator](#), les avocats généraux ont requis ce mercredi des peines beaucoup plus lourdes qu'en première instance, lors de laquelle le laboratoire pharmaceutique avait été condamné à une amende de 2,7 millions d'euros. Cette fois-ci, le parquet demande à la cour d'appel de Paris **une "confiscation du bénéfice" dégagé par Servier grâce au médicament**, soit une somme maximale de 182 millions d'euros, en plus d'une amende de 13,5 millions d'euros. Cette demande est inédite en matière de tromperie.

Proposé par



### Valais, au coeur des plus hautes montagnes de Suisse

Mondes glaciaires préservés. pins et mélèzes à

Pour chiffrer leur demande, les représentants de l'accusation ont évalué à 153 millions d'euros le bénéfice net dégagé par Servier sur les ventes mondiales du Mediator au cours de la période de prévention (1994-2009), auquel ils ont ajouté les dépenses de recherche et développement liées à ce produit, estimant que les études lancées sur le Mediator étaient destinées à *"tenter de sauver le médicament"*, et non à de la véritable recherche.

Ils ont aussi demandé **qu'une large publicité soit faite** à une éventuelle condamnation du deuxième groupe pharmaceutique français, avec notamment des encarts en Une de journaux nationaux, de publications scientifiques et de spots à la télévision à des heures de grande écoute.

À l'encontre de Jean-Michel Seta, ex-directeur général de Servier et seule personne physique prévenue à ce procès en appel, l'accusation a **réclamé cinq ans d'emprisonnement dont deux ferme**, aménageables avec un bracelet électronique, et une amende de 200.000 euros. En première instance, en mars 2021, il avait été condamné à quatre ans de prison avec sursis et 90.600 euros d'amende.



Jade Psychieras  
France Bleu



Affaire du Mediator

Procès

## Sur le même sujet



Brie

**Maltraitance animale : l'abattoir SBA de Brie dans le Finistère condamné à 21.500 euros d'amende**



Rennes

**Quatre faucheurs volontaires à nouveau devant la justice à Rennes**



Brest

Procès en appel du Mediator : plus de dix ans de combat pour la lanceuse d'alerte Irène Frachon

## L'info en continu



13h55

**Ancien député de l'Allier, Gérard Charasse est décédé**

13h36

**Le campus international du cheval de Goustranville change de dimension**

13h19

**« Attention à la marche, en descendant du train ! » : voici comment sont enregistrées les annonces du métro !**

12h44

**Ils lui reprochent son attitude sur les réseaux sociaux, trois mineurs agressent un copain au pont du Gard**

france  
**bleu**  
publicité

CONTENUS SPONSORISÉS

Recommandé par Outbrain

Sponsorisé

### Nouvelle loi en faveur des propriétaires en Nord

[Mes Aides Energie](#)

Sponsorisé

### 75% des français ne savent pas qu'ils peuvent installer une climatisation gratuitement

[Primes Chauffage & Clim](#)

Sponsorisé

### Huile CBD : 7 choses à savoir (avant d'acheter)

[Laboratoire SENSILIA - Huiles CBD](#)

Sponsorisé

### BodyHit : L'équivalent de 4 heures de sport en 20 minutes

[BodyHit](#)

Sponsorisé

### France: Des cabanons de jardin comme vous en avez rarement vu auparavant, surtout au niveau ...

[Lien de recherche](#)

Sponsorisé

### L'État vous offrira une pompe à chaleur si vous habitez dans ces codes postaux !

[Subventions Écologiques](#)

## Votre France Bleu



Actu, musique et bonne humeur...

Écoutez en direct la radio qui vous ressemble !



## Nous contacter



Vous avez une question, une remarque, un témoignage ?

Choisissez votre France Bleu



[Contacter France Bleu](#)

## Newsletter



L'essentiel de l'information de votre France Bleu.

Choisissez votre France Bleu



Saisissez votre adresse e-mail

En cliquant sur "M'abonner", j'accepte que les données recueillies par Radio France soient destinées à l'envoi par courrier électronique de contenus et d'informations relatifs aux programmes. [Plus d'informations.](#)

M'abonner

Archives [2023](#) [2022](#) [2021](#) [2020](#) [2019](#) [2018](#) [2017](#) [2016](#) [2015](#) [2014](#) [2013](#)

[Retour haut de page](#)



[Nous contacter](#)

[Nos fréquences](#)

[Les directs TV](#)

[Newsletter](#)

[Résultats élections](#)

[Désabonnement push web](#)

[Charte de modération](#)

[Émissions et podcasts](#)

[Application mobile](#)

[France Bleu sur les assistants vocaux](#)

[Plan du site](#)

### Infos

[Vie quotidienne](#)

[Sports](#)

[Culture](#)

### Les régions

[Auvergne-Rhône-Alpes](#)

[Bourgogne-Franche-Comté](#)

[Bretagne](#)

[Centre-Val de Loire](#)

[Corse](#)

[Grand Est](#)

[Hauts-de-France](#)

[Île-de-France](#)

[Normandie](#)

[Nouvelle-Aquitaine](#)

[Occitanie](#)

[Pays de la Loire](#)

[Provence-Alpes-Côte d'Azur](#)

[Toute la France](#)

## Espace presse

[Communiqués de presse](#)

[Dossier de presse](#)

[Contacter le service presse](#)



[Crédits](#)

[Gestion des cookies](#)

[Annonces](#)

[Mentions légales](#)

[ACPM](#)

[Médiatrice](#)

France Bleu 2023 – Tous droits réservés